



Fédération
Syndicale
Unitaire

CTSD du 08 Mars 2016

DÉCLARATION DE LA FSU

A l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droit des femmes, il est navrant de constater que le récent remaniement regroupe dans un même ministère « la famille, l'enfance et le droit des femmes », consignand ainsi les femmes dans un stéréotype de genre, bien ancré dans ce pays depuis des siècles. Il faudrait une autre volonté politique pour faire de l'égalité une réalité, et faire cesser les discriminations inacceptables dont elles sont victimes. Les pouvoirs publics doivent mener et évaluer l'ensemble des politiques publiques à l'aune de l'égalité. Les employeurs du privé comme du public doivent mettre fin aux inégalités salariales et professionnelles, à la précarité et se donner les moyens de mieux combattre les violences sexistes et sexuelles au travail .

Mais ce gouvernement en proposant la loi Travail, cheval de Troie du démantèlement des droits des salariés a fait le choix de la précarité pour tous et en premier lieu pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail et qui seront les premiers sacrifiés.

Au-delà même de l'approche générale d'une loi qui supprime de fait la notion de durée légale du travail, des articles relatifs à la formation professionnelle interpellent directement le monde éducatif. Les dérogations au temps de travail des apprentis sont encore assouplies, permettant de les faire travailler d'avantage au détriment du volet formation. Le projet de loi vise à aligner les conditions de travail des apprentis mineurs sur celui des salariés majeurs, ce qui entraînerait le travail de nuit, et une augmentation de la durée du travail jusqu'à 10h par jour ! Quant au découpage des diplômes professionnels en blocs de compétence, ils auront pour effet d'affaiblir la cohérence et la qualité des diplômes avec les conséquences sur les rémunérations. Le texte prévoit aussi de réduire à un an la validation des acquis de l'expérience professionnelle pour présenter un diplôme en VAE, la formation professionnelle en entreprise pouvant être intégrée à la formation initiale, bref une VAE sans l'expérience...

Face au rejet massif de ce projet de loi qui tend à adapter les humains aux appétits du marché, le gouvernement a reculé de deux semaines la présentation du texte en conseil des ministres, tout en en maintenant les principes fondamentaux.

Avec les autres organisations syndicales la FSU fera du 9 Mars une grande journée

d'action et de revendications syndicales pour un autre code du travail plus protecteur, et la conquête de nouveaux droits pour les salariés et les jeunes, qui sera un tremplin pour la réussite de la mobilisation interprofessionnelle du 31 Mars.

Suite au remaniement ministériel, les annonces sur les salaires dans la fonction publique ont été reportées au 17 Mars, alors que les agents publics attendent des mesures fortes. La FSU rappelle son exigence qu'il soit immédiatement mis fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé de manière significative pour conforter le salaire de tous les agents. L'heure est venue de mettre un terme au contentieux salarial qui s'est accumulé depuis des années, et qui a abouti à une baisse constante de leur pouvoir d'achat. Ce rendez vous salarial doit déboucher sur des mesures fortes, en correspondance avec les exigences des agents publics. Nous attendons les annonces du gouvernement, et nous appellerons à la grève dès le 22 Mars si les annonces ne sont pas à la hauteur de ces attentes avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les enjeux sur toutes ces questions sont lourds pour l'avenir de nos métiers, et plus largement pour l'ensemble de la société. De loi régressive en loi régressive, il n'est d'autre projet que celui d'une société où le tout libéral n'a de pendant que le tout précaire, associé au tout sécuritaire.

C'est pourquoi la FSU soutiendra toutes les initiatives prises par les personnels pour la revalorisation des salaires, contre le projet de loi travail, et poursuivra son action pour l'abrogation de la réforme du collège, car la conquête de l'égalité dans le système éducatif comme dans le monde du travail passe par l'abandon de cette régression programmée.

Dans notre département, nous examinons aujourd'hui votre projet de mesures pour la première phase de la carte scolaire 2016. La dotation de 123 postes suffira-t-elle à réduire le taux d'encadrement, principal levier pour améliorer de façon significative, les conditions d'enseignement pour les élèves comme pour les enseignant-es ? Hors REP +, Ils /elles ne voient toujours pas leurs conditions de travail se bonifier, notamment dans le segment 3, dans lequel vous avez englobé les écoles « politique de la ville » sans distinction. Ce sont 258 postes dont nous avons besoin pour atteindre le P/E moyen et plus de 700 postes pour que les écoles puissent fonctionner de façon optimale.

A la lecture des documents, l'allocation progressive des moyens continue de manquer de transparence du fait de l'insuffisance de critères partagés (ruralité, politique de la ville, mesures de sauvegarde...) Les collègues ne comprennent pas pourquoi les remontées des effectifs via base élève ne sont pas toujours pris en compte dans vos prévisions. Par ailleurs, la FSU rappelle son opposition à la globalisation des effectifs par secteur de collège dans les RRS sortants.

Concernant la scolarisation des moins de trois ans, nous notons avec satisfaction la création de dispositifs « TPS » dans un certain nombre d'écoles, même si certains

sont encore à l'étude. Deux bémols cependant, certains secteurs, comme celui de Dupaty à Bordeaux par exemple, ne scolarisent plus aucun « 2 ans » alors qu'ils sont en REP ; d'autre part, les équipes et les IEN « maternelle » n'ont pas toujours été associées aux projets.

De même pour les postes de maîtres +, qui s'éloignent de plus en plus des préconisations ministérielles, rappelons que ce type de postes doit s'appuyer sur des projets d'équipe et non pas sur celui des circonscriptions, qu'il doit répondre à un besoin de diversification des pratiques pédagogiques pour aider tous les élèves dans leurs apprentissages et ne pas se centrer sur les seuls élèves en difficultés importantes.

A ce titre, nous ne pouvons que déplorer l'absence de création de postes pour répondre aux difficultés scolaires graves et persistantes qui ne cessent de croître. L'absence de maîtres E et G dans les écoles a des conséquences pour les enfants les plus éloignés de la culture scolaire qui peinent à être élèves et qui sont empêchés d'apprendre. Faute de réponse adaptée pour prévenir leurs difficultés, combien d'entre eux, alors qu'ils ou elles ne présentent aucun déficit cognitif, risquent de se trouver en panne de projet scolaire voire en situation de handicap ? Les centres médico-pédagogiques ne peuvent plus accueillir ces élèves qui grossissent les listes d'attente.

Une note ministérielle, que vous avez sans doute reçue, préconise de limiter les postes à profil, constatant que le nombre de ces postes tend à augmenter de façon importante dans les départements. La politique de notre département ne va pas dans ce sens et nous le déplorons. Le pilotage intensif sur tous les dispositifs sensés prendre en charge la difficulté scolaire sur fond de pénurie de RASED (profilage à outrance, équipes privées de leur autonomie pédagogique, tentative de faire des directrices et directeurs un échelon intermédiaire...) montre une certaine défiance de l'institution vis à vis des collègues qui est préjudiciable à toutes et tous.

C'est de formation continue dont ils et elles ont besoin pour faire réussir leurs élèves. Les 15 postes de brigades que vous proposez n'y suffiront pas, d'autant que la situation du remplacement reste problématique.

Les politiques d'urbanisation dans la grande métropole bordelaise conduisent à une croissance démographique qui n'est pas toujours prise en compte par les collectivités. Si les logements se multiplient, les écoles elles, ne suivent pas. Cela conduit à des situations de bricolage, au coup par coup, pour pallier les débordements. Le manque d'anticipation des communes devient récurrent. Rappelons que ce sont les besoins des élèves qui doivent présider à l'élaboration de la carte scolaire. C'est parce que nous voulons que les enfants de Gironde aient les mêmes conditions d'accueil et d'enseignement et donc les mêmes chances de réussir que les autres enfants que nous exigeons un plan d'urgence supplémentaire de 135 postes d'enseignants et l'abaissement des seuils d'ouverture dans le segment 3 dès la rentrée 2016

